

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.29 : Signature d'un protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés - participation au dispositif Habiter Mieux.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la convention Etat – ANAH du 14 juillet 2010 relatif au programme « rénovation thermique des logements privés » au titre investissements d'avenir, telle que modifiée par l'avenant n° 1 du 26 juin 2013 ;

Vu le décret n° 2013-610 du 10 juillet 2013 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) ;

Vu l'instruction de la directrice générale de l'ANAH en date du 8 octobre 2010 relative aux aides du FART pouvant être octroyées en complément des aides de l'Anah, et les instructions ultérieures ;

Vu la convention entre l'Etat et la région sur la lutte contre la précarité énergétique du 21 mars 2013 ;

Vu la circulaire du 22 juillet 2013 relative à la territorialisation du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) ;

Vu le contrat local d'engagement du département des Yvelines signé le 24 janvier 2012 ;

Vu l'avis de la DRIHL du 3 décembre 2013 ;

Vu l'avenant n°1 au contrat local d'engagement du département des Yvelines qui sera signé le 20 décembre 2013 ;

La communauté d'agglomération s'est engagée dans le cadre de son second Programme Local de l'Habitat à initier et accompagner des actions de rénovation dans le parc privé et à mobiliser les propriétaires sur les questions énergétiques.

Le programme Habiter Mieux initié par l'Etat dans le cadre des investissements d'avenir consiste à aider, d'ici 2017, 300 000 ménages à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces.

Le contrat local d'engagement (C.L.E.) de lutte contre la précarité énergétique des logements privés constitue la déclinaison locale et opérationnelle du programme Habiter Mieux initié par l'Etat. Les collectivités peuvent s'associer au CLE par la signature d'un protocole territorial.

Les ménages bénéficiaires sont les propriétaires modestes ou très modestes (plafonds ANAH) d'un logement individuel ou collectif de plus de 15 ans, n'ayant pas bénéficié d'un PTZ dans les cinq dernières années et réalisant des travaux garantissant une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%.

Les propriétaires bailleurs, sous réserve du conventionnement de leur logement et de travaux permettant d'atteindre 35% d'économie d'énergie, peuvent également bénéficier du programme.

L'Etat, l'ANAH, la Région Ile de France et le Conseil Général des Yvelines participent déjà financièrement aux travaux d'amélioration énergétique des ménages éligibles.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Consciente que le montant du reste à charge conditionne la décision d'engager des travaux de rénovation thermique, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc décide d'accorder une aide complémentaire aux travaux de 500 € aux propriétaires occupants et une aide de 1000 € aux propriétaires bailleurs bénéficiant du programme.

Sur la durée du protocole soit 4 ans, la Communauté d'agglomération envisage d'aider 200 propriétaires occupants et 75 propriétaires bailleurs pour un montant total de 175 000 €.

Toutes les communes de Versailles Grand Parc situées dans les Yvelines sont concernées par ce renforcement du dispositif Habiter Mieux.

La communauté d'agglomération s'engage également à aider au repérage des propriétaires éligibles et à développer la communication autour de ce programme.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte le projet de protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés annexé à la présente délibération ;*
- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur l'opération budgétaire n°20422 : Habiter Mieux ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ledit protocole et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services